ANNEXE COMPTABLE

Signé par Stéphane GROSS
Le 30 sept. 2026

Signed with Universign doc_zw4X tx_Dm33DdQmA1BA

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques	10,00	
Matériels outillages		4-5
Matériels de transport		4-5
Matériels de bureau		2-3
Mobiliers		4

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Informations concernant les provisions règlementées figurant au bilan

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent pas de provision reglementée.

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 304,00		
Installations générales, agencements et aménagements divers	38 496,15		
Matériel de transport	26 040,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	3 812,99		590,00
TOTAL	**71 653,14**		**590,00**
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	3 948,58		250 000,00
TOTAL	**3 948,58**		**250 000,00**
TOTAL GENERAL	**75 601,72**		**250 590,00**

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		639,67	2 664,33	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			38 496,15	
Matériel de transport			26 040,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			4 402,99	
TOTAL		**639,67**	**71 603,47**	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		281 450,80	-27 502,22	
TOTAL		**281 450,80**	**-27 502,22**	
TOTAL GENERAL		**282 090,47**	**44 101,25**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 101 Sécurité privée

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			1 871,20	797,45	639,67	2 028,98
Inst. générales, agencts divers			18 590,89	4 892,10		23 482,99
Matériel de transport			5 393,49	5 208,00		10 601,49
Matériel de bureau, informatique			2 699,50	1 043,90		3 743,40
TOTAL			**28 555,08**	**11 941,45**	**639,67**	**39 856,86**
TOTAL GENERAL			**28 555,08**	**11 941,45**	**639,67**	**39 856,86**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	550,00		550,00
Autres immobilisations financières	-28 052,22		-28 052,22
Actif circulant			
Autres créances clients	293 956,80	293 956,80	
Personnel et comptes rattachés	91,00	91,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 937,33	17 937,33	
Groupe et associés (2)	41 070,88	41 070,88	
Débiteurs divers	5 567,97	5 567,97	
Charges constatées d'avance	9 056,74	9 056,74	
TOTAL	**340 178,50**	**367 680,72**	**-27 502,22**
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 450,00		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS 101 Sécurité privée

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	4 592,38	4 592,38		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	5 368,19	354,20	5 013,99	
Fournisseurs et comptes rattachés	67 259,07	67 259,07		
Personnel et comptes rattachés	77 478,06	77 478,06		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 099,52	150 099,52		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 704,33	57 704,33		
Autres impôts et taxes assimilées	741,18	741,18		
Autres dettes	33 109,25	33 109,25		
TOTAL	**396 351,98**	**391 337,99**	**5 013,99**	

ETATS DE GESTION

SOMMAIRE ÉTATS DE GESTION

SAS 101 Sécurité privée

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Choix

IMPRIMES FISCAUX

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SAS 101 Sécurité privée — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 43 bis, avenue Vladimir Illitch 92000 NANTERRE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 0 0 4 5 9 8 9 6 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/03/2026 Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 664	AS 2 029	635
	Autres immobilisations corporelles	AT	68 939	AU 37 828	31 111
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	550	BG	550
	Autres immobilisations financières*	BH	-28 052	BI	-28 052
	TOTAL (II)	BJ	44 101	BK 39 857	4 244
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	293 957	BY	293 957
	Autres créances (3)	BZ	64 667	CA	64 667
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	131 616	CG	131 616
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 057	CI	9 057
	TOTAL (III)	CJ	499 297	CK	499 297
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	543 398	1A 39 857	503 541

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 101 Sécurité privée — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	51 663
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 166
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	15 658
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 134
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	101 621
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 568
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	5 568
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 961
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	67 259
	Dettes fiscales et sociales	DY	286 023
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	33 109
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	396 352
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	503 541

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	391 338
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

101 SECURITE PRIVEE
Société par actions simplifiée
au capital de 51 662,80 euros
Siège social : 43 bis, avenue de Lénine, 92000 NANTERRE
500 459 896 RCS NANTERRE

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 29 134,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **29 134,07 euros**

- Affecté en totalité au compte « autres réserves ».

L'Associée Unique
Pour la société STG
M. Stéphane GROSS

Signé par Stéphane GROSS
Le 30 sept. 2026

Signed with Universign doc_Wq9X tx_Dm33DdQmA1BA